



VZW - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl  
 Siège d'exploitation: Jan Oskelagersaan 35 • 1800 Vilvoorde  
 Tel +32(0)2 674 87 11 • fax +32(0)2 674 88 89 • info@vincotte.be • www.vincotte.be  
 Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 90 • B-1000 Bruxelles  
 Safety, quality and environmental services

Rapport n°: PO38 34 468  
**F 108409**

Resi code: 1  
 Antwerpen-Limburg tél: 03 221 86 11  Oost & West - Vlaanderen tél: 09 244 77 11  
 Brabant tél: 02 874 57 11  Wallonie tél: 081 432 611

**PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION**

Responsable des travaux: **Installation:** **Propriétaire / gestionnaire:**  
 Nom, Prénom: FREDELEC Nom, Prénom: HABITATION Nom, Prénom: HAVET N°:  
 Adresse: RUE DE L'ÉGLISE N°?  
 CP + Commune: BARLEN  
 N° TVA: BE 876 742 513 Tél: 1

Bases de l'examen: Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE)   
 Art 270  mise en usage  modification  extension  Art 86  Art 271bis  Unité d'habitation  
 mobile  temporaire  Art 87  Art 278  Unité de travail domestique  
 Art 271  périodique  contrôle  Art 88  Art .....  Parties communes  
 Art 278: renforcement  Art 276bis: vente d'une unité d'habitation  Art .....  Art .....  Unité de travail

Données générales de l'installation électrique:  
 Données distributeur: EAN  EAN non communiqué  Compt. kWh non placé  
 Compt. kWh n°: ..... Index jour: ..... nuit: .....  Compt. kWh exclusif nuit:  
 Protection branchement (A):  20  25  32  40  50  63  80  100  n°: ..... Index nuit: .....  
 Données installation: Conçue pour U<sub>n</sub>:  230 V  3x230 V  3N400 V  ..... Type de prise de terre:  
 Courant nominal maximum (A):  20  25  32  40  50  63  80  100  .....  boucle de terre  barres / piquets  
 Câble d'alimentation tableau principal: 3 X 6 mm<sup>2</sup> - Type: VOB  
 Description installation: Dispositif diff. gén.: 40 A / 300 mA Nombre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: 12  
 Voir annexe(s) VOIR SCHEMA EN ANNEXE


Mesures - tests - contrôle visuel - scellés:  
 Contacts dir.  Contacts indir.  Montage  Appareils  Matériel  I<sub>n</sub>/section  Schémas  Contrôle bcl de défaut  
 Résistance de dispersion de la prise de terre: 44 Ω  Isolation générale: > 1 MΩ  Continuité de terre  Test dispositif diff.  
 Le dispositif différentiel général:  était plombé  a été plombé  n'a pas été plombé  ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels: voir au verso)  
 Infractions Nouvelle installation: NÉANT  
 Néant  
 Infractions Installation existante: NÉANT  
 Néant  
 Remarques: PARTIE VISUELLE ET ACCESSIBLE ET SEUL Visa GRD ou mandataire: NÉANT

Conclusion(s):  
 La nouvelle installation  est conforme  n'est pas conforme au RGIE  
 L'installation existante  est conforme  n'est pas conforme au RGIE  
 Agent visiteur: DELPELLE Agent n°: 3834 Date: 20/01/2010  
 Annexe(s):  Schéma(s) de position: 4  Schéma(s) unifilaire(s): 1

L'installation électrique doit être recontrôlée avant 2012 par le même organisme de contrôle.

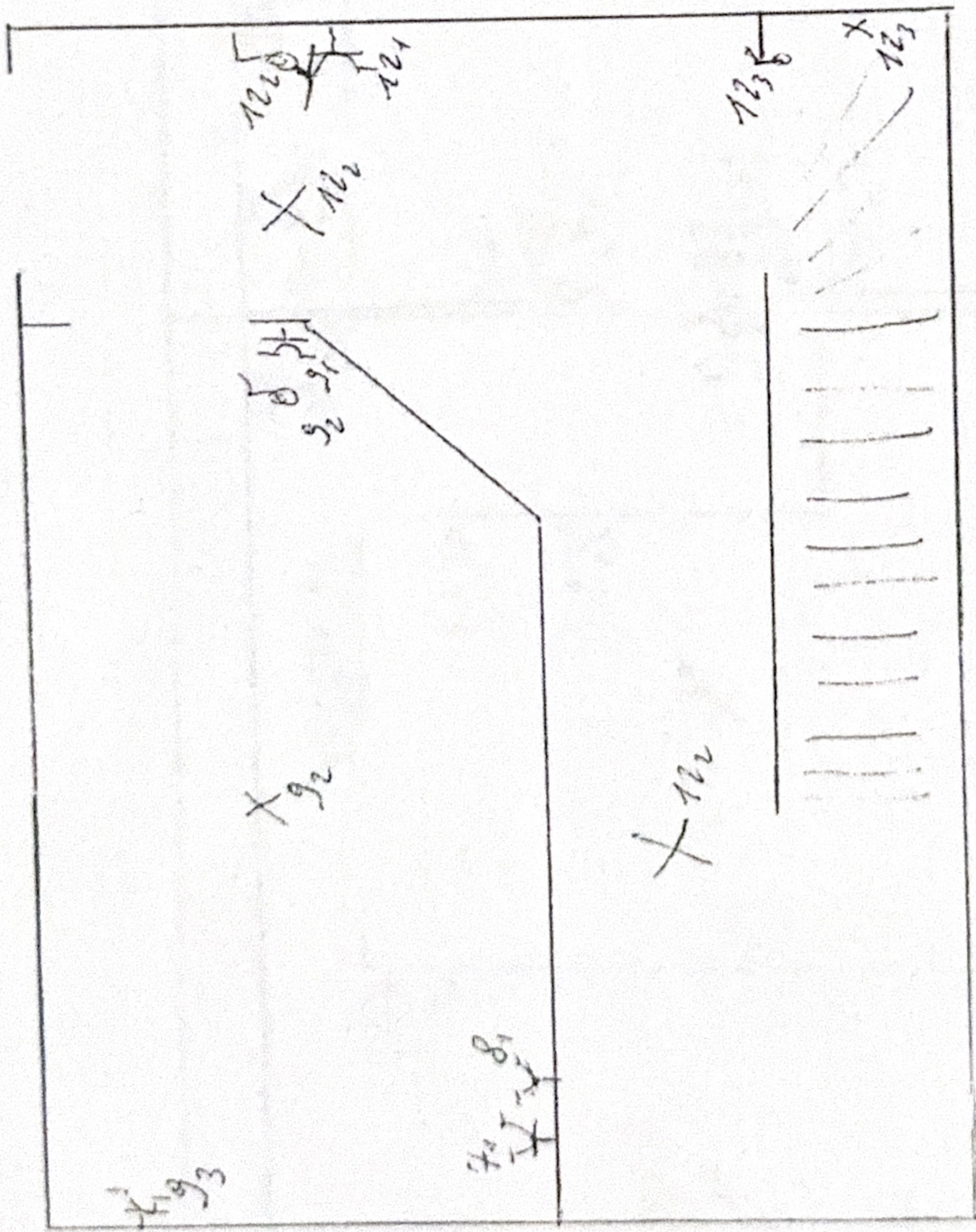
Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et de choisir tout renseignement technique de l'installation.  
 Le Service Public Fédéral Économie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et/ou dommages ou intrusivement, à la présence d'électricité.  
 Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.  
 Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de dernière mise à jour de l'installation électrique.  
 Nous vous invitons à compléter les schémas pour les éléments qui n'ont pas pu être vus lors de la visite de contrôle. En cas de doute par rapport à la sécurité de vos éléments, nous vous invitons à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.  
 Les mesures nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être effectuées dans les meilleurs délais et toutes mesures adéquates doivent être prises pour assurer le maintien en service des installations. Les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Elles ne sont en fait de cette nature que de caractère administratif. Elles ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Elles ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Elles ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.



Mickaël DELFOLIE  
Agent 3894

26/07/2019

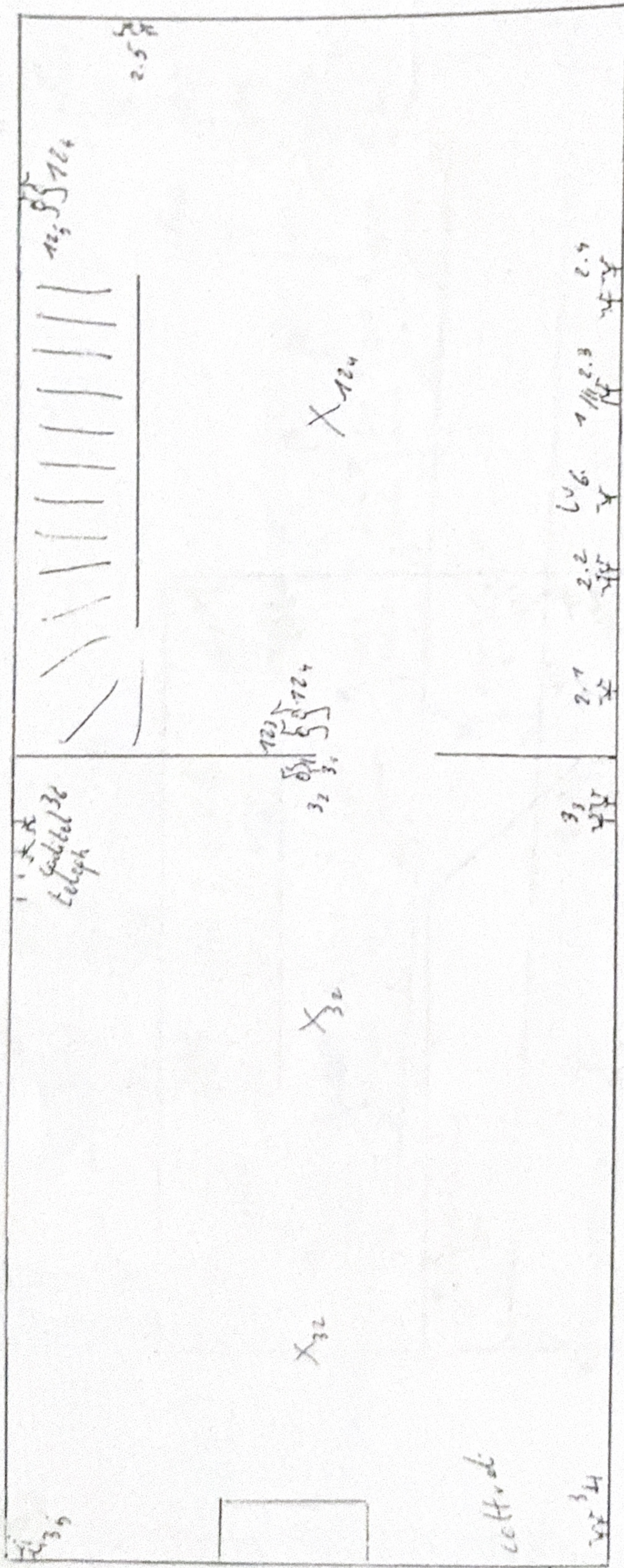
Rez de chauss.



Mickaël DELFOLIE  
Agent 3894

26/07/2010

1<sup>er</sup> Etage

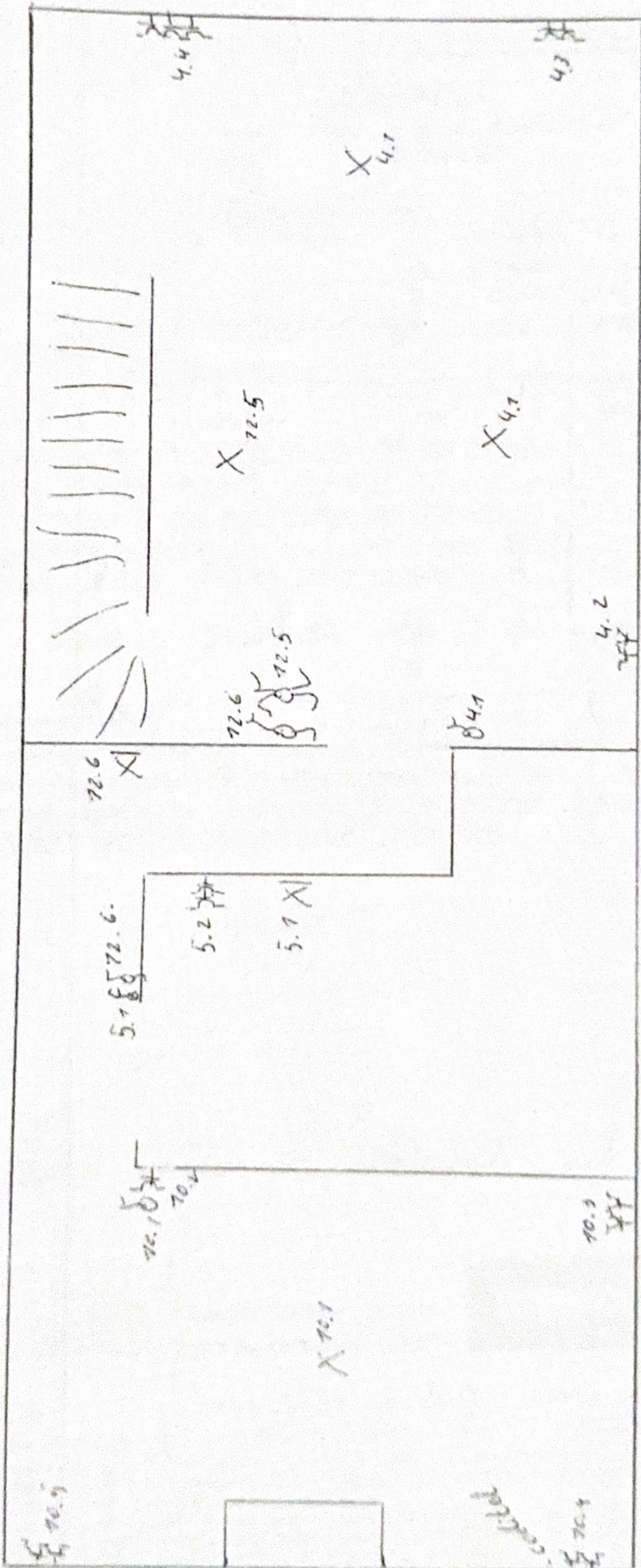


Mickaël DELFOLIE  
Agent 3894

26/02/2010

D

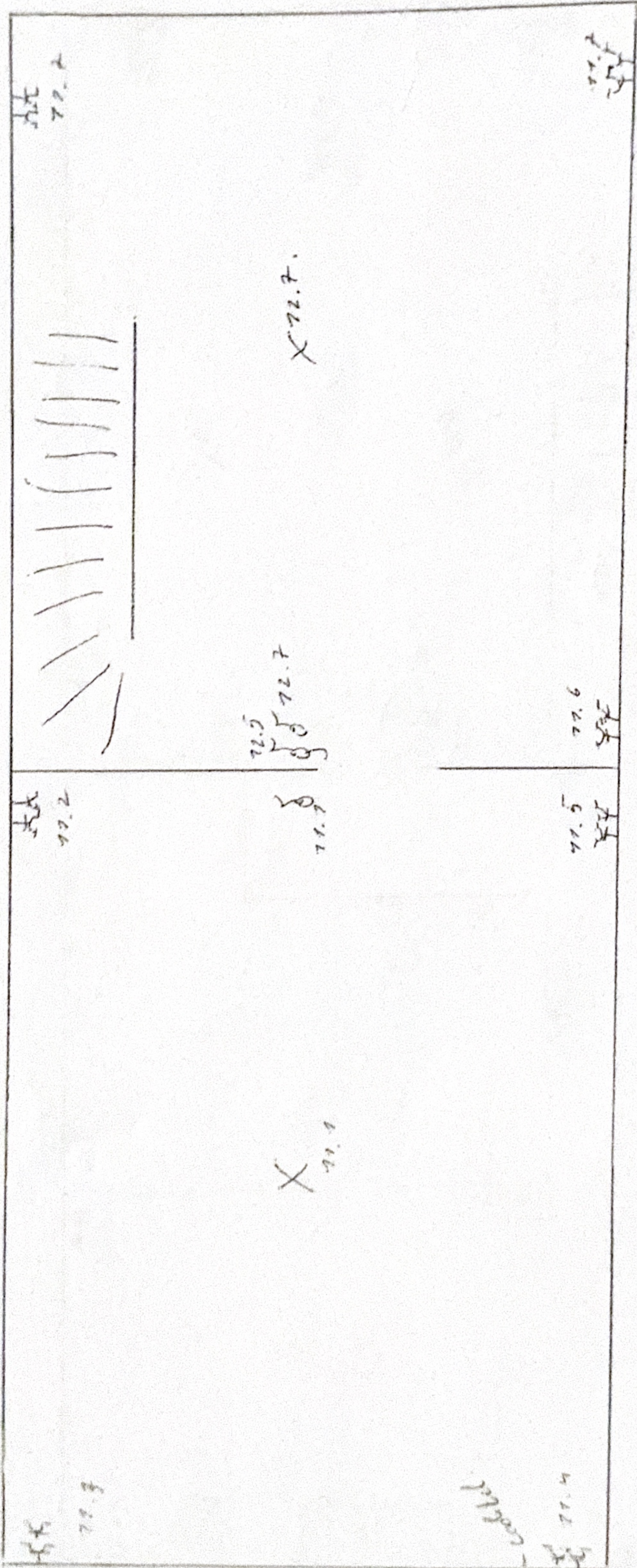
2<sup>e</sup> Etage



Mickaël DELFOLIE  
Agent 3894

*Signature*  
f

3<sup>e</sup> Etage



Mickael DELFOLIE  
Agent 3894

*26/07/2010*